

Le 12 juin 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 12 juin 2018 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Ève Blache-Gagné (arrivée à 20h20) et Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2018-06-111

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2018-06-112

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2018-06-113

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017

Madame Louise Hémond, maire, dépose son rapport sur le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2017.

2018-06-114

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2013-9, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Lévesque qu'à une séance ultérieure du conseil sera adopté le règlement numéro 2018-03 abrogeant le règlement numéro 2013-9 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

Le conseiller Monsieur Claude Lévesque présente et dépose le projet de code d'éthique et de déontologie des élus et le présente :

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, crée une obligation à toutes les municipalités locales au Québec d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.

Ce projet de règlement permet d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, prévoit des règles déontologiques et détermine des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles. Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1) l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité ;
- 2) l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité ;
- 3) la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
- 4) le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens ;
- 5) la loyauté envers la municipalité ;
- 6) la recherche de l'équité.

Les règles prévues ont pour objectif de prévenir, notamment :

- 1) toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ;
- 2) toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2) ;
- 3) Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

2018-06-115

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-06 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 90-02-05 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS ET L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION RELATIFS AUX INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE

Monsieur le conseiller Paul Thériault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2018-06 visant à modifier le règlement numéro 90-02-05 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'ajouter des dispositions concernant les demandes de permis de construction ou de certificat d'autorisation relatifs aux installations d'élevage.

Monsieur le conseiller Paul Thériault dépose le projet dudit règlement.

2018-06-116

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-07 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE

ZONAGE NUMÉRO 90-02-04 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 134 RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET AU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITÉS EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC.

Monsieur le conseiller Claude Lévesque donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2018-07 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 90-02-03 afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 134 relatif à la gestion des odeurs et au développement harmonieux des usages et activités en zone agricole et ainsi assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Monsieur le conseiller Claude Lévesque dépose le projet dudit règlement.

2018-06-117

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-07 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-02-04 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 134 RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET AU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITÉS EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre la procédure prévue aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2018-07 conformément à l'article 124 de la Loi;

De fixer au 28 juin 2018, à 20 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

2018-06-118

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-08 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 90-02-03 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 134 RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET AU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITÉS EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Monsieur le conseiller Paul Thériault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2018-08 visant à modifier le règlement de zonage numéro 90-02-04 de la municipalité afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 134 relatif à la gestion des odeurs et au développement harmonieux des usages et activités en zone agricole et ainsi assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Monsieur le conseiller Paul Thériault dépose le projet dudit règlement.

2018-06-119

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-08
VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 90-02-03 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 134
RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET AU
DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITÉS
EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA CONCORDANCE
AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre la procédure prévue aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2018-08 conformément à l'article 124 de la Loi;

De fixer au 28 juin 2018, à 20 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

2018-06-120

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ACHAT D'UNE
BANDEROLE RÉTRACTABLE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se munir d'une banderole rétractable, à utiliser dans divers événements publics ;

CONSIDÉRANT QUE pour le graphisme de la banderole, trois soumissions ont été données, soit par Miguel Forest (105 \$), Caroline Massé (125 \$) et Base 132 (279 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'impression de la banderole, deux soumissions ont été données, soit par Caroline Massé (191,45 \$) et Base 132 (185 \$) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser la directrice générale à procéder aux dépenses suivantes : design graphique d'une banderole rétractable au coût de cent cinq dollars (105 \$), excluant les taxes, auprès de Miguel Forest; achat et impression d'une banderole rétractable au coût de cent quatre-vingt-cinq dollars (185 \$), excluant les taxes, auprès de Base 132.

2018-06-121

**FAUCHAGE DES BORDURES DE CHEMINS - CHOIX D'UN
ENTREPRENEUR**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite du service qui a été offert en 2017 par Débroussailleuse R.B. pour le fauchage des chemins ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Débroussailleuse R.B. de Rivière-du-Loup et fasse appel aux services de cette compagnie pour effectuer le fauchage des bordures de chemins durant l'été 2018, au montant de cinquante-cinq dollars (55 \$) de l'heure plus taxes.

2018-06-122

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Aménagements Lamontagne au montant de trente-six sous (0,36 \$) le litre, excluant les taxes.

2018-06-123

DÉSIGNATION DE LA RESPONSABLE DU PROJET AUTOMNE EN ACTION

CONSIDÉRANT QUE le projet Automne en action, dont le but est de faire bouger davantage les kamouraskois, revient pour une deuxième édition le 20 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont invitées à organiser une marche locale pour les petits et les grands, à cette occasion ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE Madame Stéphanie Sénéchal, agente de développement et de loisirs, soit désignée responsable du projet Automne en action 2018 pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

2018-06-124

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE l'appel de propositions de projets communautaires pour le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) est ouvert jusqu'au 22 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a identifié, de concert avec des personnes aînées, l'importance d'avoir des équipements de parc adaptés aux aînés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska présente une demande d'aide financière (subvention) de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) au programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour de l'équipement de parc pour aînés. Le conseil autorise le maire, Madame Louise Hémond, et l'agente de développement et de loisirs, Madame Stéphanie Sénéchal, à signer tout autre document relatif à ce programme. Stéphanie Sénéchal sera aussi considérée comme personne-ressource de cette demande.

2018-06-125

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP POUR LE PROGRAMME VIACTIVE

CONSIDÉRANT QUE le programme Viactive permet aux aînés de Sainte-Hélène-de-Kamouraska de rester en forme et de bouger ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, qui gère ce programme, a besoin d'un organisme fiduciaire local ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer une entente avec la Commission scolaire concernant le programme Viactive et à distribuer les montants versés par le centre d'éducation des adultes pour les cours dispensés par le groupe de Viactive, selon les heures effectuées.

2018-06-126

SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de participer financièrement au Symposium de peinture du Kamouraska qui se déroulera du 18 au 22 juillet 2018. Le forfait choisi est l'achat de l'œuvre d'un artiste au montant de cinq cents dollars (500 \$).

2018-06-127

VENTE DU KIOSQUE D'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se départir de la petite construction de bois baptisée « kiosque d'information » ;

CONSIDÉRANT les propositions reçues à ce jour pour ledit kiosque, soit Émilie Rivest (60 \$), Municipalité de Saint-Athanase (200 \$) et Municipalité de L'Isle-Verte (500 \$) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de vendre son kiosque d'information à la Municipalité de l'Isle Verte, au montant de cinq cents dollars (500 \$).

2018-06-128

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Steeve Santerre
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Domaine des Pivoines (10^e anniversaire) : Vin d'honneur et prêt des nappes
Club de patinage artistique de Saint-Pascal : 50 \$
Unité Domrémy de Saint-Pascal : 50 \$
Projektion 16-35 : 50 \$
Association des personnes handicapées du Kamouraska (APHK) : 45,99 \$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2018-06-129

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	4 279,44 \$
- Liste des comptes à payer :	56 606,35 \$
- Salaires et allocations de dépenses de mai 2018 :	<u>20 268,39 \$</u>

TOTAL : 81 154,18 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de mai 2018.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-06-130

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h46.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire